



## Construire un projet d'adoption pour les enfants grands

Colloque Enfance & Familles d'Adoption – 3 février 2014

### Discours de Nathalie Parent, présidente d'Enfance & Familles d'Adoption

**Enzo** a 14 ans. Il a été adopté en Italie quand il avait 18 mois par un couple d'expatriés. Alors qu'il a 10 ans et que la famille est revenue s'installer en France, il est placé à l'ASE suite à une décision judiciaire liée à des difficultés parentales. Finalement, les parents l'abandonnent juridiquement quand il a 12 ans et il devient alors adoptable. Depuis quatre ans, Enzo vit dans une famille d'accueil à laquelle il est attaché. Bilingue, il a une bonne scolarité et verbalise très bien ses émotions et ses idées. Il entretient son côté « hors norme / supérieur à la moyenne » et de ce fait, supporte mal la rivalité : il a besoin d'une relation exclusive avec l'adulte. C'est un « enfant résilient hypermature ». Il demande à avoir une famille, même s'il dit qu'il « sait qu'il ne vaut plus rien sur le marché de l'adoption »... C'est le genre d'enfant au QI supérieur à la moyenne mais qui présente sans doute également une immaturité affective. Le tuteur souhaite lui trouver des parents partants pour une adoption simple et un maintien des liens affectifs avec la famille d'accueil. Une adoption à l'adolescence place l'enfant dans un mouvement paradoxal d'autonomisation et d'ancrage dans une famille, elle est donc à risque, et c'est un projet de parrainage qui est construit pour cet adolescent.

**Malika** a 7 ans et demi, c'est une fillette légèrement déficitaire suite à des carences précoces et une prise en charge ASE qui ne lui a pas permis de se sécuriser. Arrivée dans une deuxième famille d'accueil à 6 ans, elle s'est mise à bien progresser. Câline, bien dans la relation, aimant le contact avec les autres enfants, elle demande beaucoup du point de vue affectif. Elle peut donner le meilleur d'elle-même lorsqu'elle est mise en confiance et encouragée par l'affectif. Elle est actuellement en CLIS mais l'orientation en IME est écartée, au vu de ses progrès. Un projet d'adoption est envisagé.

**François** a 9 ans, il redouble son CE1. Né prématuré, il a eu de nombreuses prises en charge pluri-professionnelles pendant son enfance pour lui permettre de progresser. Il a vécu un processus de délaissement progressif et délétère du point de vue affectif. De ce début de vie difficile, il garde un grand besoin de repères, de rituels, de soutien et d'encouragements. Un projet d'adoption est envisagé.

*À rechercher* : famille stimulante, patiente. Parents rassurants, confiants, encourageants.

**Mehdi** a 12 ans, il est d'origine maghrébine. C'est un enfant de la campagne, vivant dans une famille d'accueil bienveillante, assez simple dans ses attentes, qu'il partage avec cinq autres enfants (vie en petit collectif d'enfants). Il ne va pas si mal au regard d'un long parcours de délaissement et de carences de la part de sa mère (sur 4 ou 5 ans). Mehdi présente, de ce fait, une fragilité affective qui se traduit en termes de difficultés d'apprentissage. Il est en CM2, il a une faible estime de lui-même, porte des lunettes. C'est un enfant qui a du mal à montrer des goûts personnels.

*À rechercher* : Parents avec enfants ou très proches d'une famille élargie avec des cousins/cousines présents dans la future vie de Mehdi. Vie à la campagne, attentes parentales simples. Activités partagées (cuisine, théâtre, nature, sport, etc.).

Ce sont quelques vignettes d'enfants en attente de parents dans des départements français pour lesquels Enfants en recherche de famille<sup>1</sup> a été interpellé.

Cette question de l'adoption des enfants grands n'est pas récente et déjà en 2001, Claire Gore<sup>2</sup> s'interrogeait sur le délaissement et l'abandon tardif, conséquences de longs parcours chaotiques pour les enfants qui vont de familles d'accueil en établissements, de ruptures en ruptures. Délaissement, démission parentale qui perdure, délitement inexorable du lien parent/enfant, l'enfant demeure dans un statut ambigu et les mesures de placement sont reconduites d'années en années. Mesures reconduites également lorsqu'une « trop » bonne adaptation de l'enfant empêche les uns et les autres de se poser la question du délaissement. Lorsque l'enfant accède enfin au statut de pupille, il est généralement considéré comme trop âgé pour envisager un projet d'adoption alors que le délaissement est souvent manifeste depuis de nombreuses années. Le temps de l'enfant n'est pas celui des institutions.

Dans son rapport, l'ONED<sup>3</sup> précise que 44 % des pupilles sont âgés de 5 ans et plus alors que l'adoption concerne essentiellement des bébés et que la totalité des enfants âgés de 5 à 9 ans lors de leur admission ont toujours le statut de pupille de l'État au 31 décembre 2012.

Cette absence ou ce trop peu de projets d'adoption interroge. Est-ce qu'il se fonde sur une supposée absence de famille *a priori* par le conseil de famille ou après des recherches fouillées et insistantes de parents potentiels ? Est-ce que ce constat est établi après avoir cherché des postulants uniquement à l'échelle du département ? Quels sont les outils mobilisés pour la recherche ? Faut-il vraiment affirmer qu'il n'y a pas de postulants pour ces enfants<sup>4</sup> ?

Dans le même temps, la Mission de l'adoption internationale indique que, parmi les 1569 enfants arrivés sur le territoire français, 465 enfants avaient plus de 5 ans (ils sont 431 en 2013<sup>5</sup>). Cela voudrait-il dire que les enfants sont différents d'un pays à l'autre ?

Le visage de l'adoption internationale se modifie et de plus en plus de pays d'origine demandent que seuls les dossiers de postulants ayant des projets pour des enfants grands leur soient transmis :

- La Lettonie n'accepte que les dossiers pour des enfants de plus de 4 ans sauf particularité médicale ;
- Les Philippines n'acceptent que les dossiers pour des enfants de plus de 5 ans ;
- En Inde, les enfants proposés à l'adoption internationale ont en général plus de 6 ans ;
- Au Brésil, les enfants proposés en dehors d'une fratrie ont en général plus de 9 ans ;
- En Bulgarie, les projets pour un enfant de moins de 6 ans ne seront pris en compte que si est présente dans la notice une ouverture à l'adoption d'un enfant présentant des particularités légères à modérées ;
- La Colombie n'accepte que des dossiers pour des enfants de plus de 7 ans sauf particularités médicales.

Les exemples sont légions et ce paradoxe ne peut que nous interroger.

Si les parcours des enfants grands, pupilles de l'État, sont généralement jalonnés de maltraitance physique ou psychique, d'une multitude de ruptures, que dire des enfants pris en charge dans certains pays d'origine ne disposant d'aucun moyen de s'occuper correctement des enfants qui leur sont confiés. Or ces enfants vont être adoptés et vont arriver en France, en Italie, en Belgique, vont changer de climat, de culture, de langue, de pays.

Mais qui sont ces enfants grands ? Quels sont leurs besoins ? Quels sont les écueils et les facteurs de réussite de l'adoption d'un enfant grand ? Quels éléments observer et prendre en compte pour élaborer chaque projet de vie ? Attendent-ils des parents ?

---

<sup>1</sup> ERF

<sup>2</sup> *Enfants délaissés, adoptions tardives en France et en Europe*, coll. La vie de l'enfant, ESF, 2001.

<sup>3</sup> Observatoire national de l'enfance en danger : <http://www.oned.gouv.fr/publications>

<sup>4</sup> Sandrine Dekens, « Les enfants pupilles de l'État », *Accueil* N° 167, p 50.

<sup>5</sup> <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/la-mission-de-l-adoption/>

La notion d'enfant grand est très variable en fonction des pays, des cultures, de la société mais dans le monde de l'adoption, l'enfant grand n'existe pas en lui-même, en revanche, l'enfant trop grand existe. L'ONED souligne la subjectivité du critère d'âge, qui tient à la fois au regard du professionnel sur l'enfant, à ses représentations, aux chances d'adoption pour un âge donné, et à sa propre capacité à identifier un projet parental correspondant.

Dans son intervention, Cécile Jeannin (SSI<sup>6</sup>) précisera que, dans certains pays d'accueil, un des freins à l'adoption des enfants grands en adoption nationale est la peur des postulants d'échouer dans leurs responsabilités parentales. La majorité des candidats croient qu'en raison de leur âge, ces enfants sont plus affectés que les autres par leur condition d'abandon. Un autre obstacle important est l'absence de soutien des familles de la part des services publics (santé mentale, éducation, etc.) afin de répondre aux besoins que présentent ces enfants.

ERF travaille depuis de nombreuses années sur l'adoption des enfants grands tout comme l'ORCA<sup>7</sup> et l'ORCAN<sup>8</sup> et grâce à leur savoir-faire, de nombreux enfants ont trouvé une famille. Pourtant leur existence est aujourd'hui remise en cause.

Certains départements n'hésitent plus à faire des projets pour l'adoption de ces enfants et ont développé un véritable savoir faire. Mais d'autres sont fort démunis.

Que ce soit à l'international ou en France, le maître mot est très certainement : accompagnement. Accompagnement des candidats à l'adoption et accompagnement des enfants mais aussi accompagnement après l'arrivée de l'enfant dans la famille.

Si ces enfants sont juridiquement adoptables, il est indispensable d'avoir vérifié leur adoptabilité psychique et d'avoir déterminé dans quelles conditions un projet familial sera possible. Si tel est le cas, le professionnel pourra alors l'accompagner dans son cheminement vers ce projet de vie et le préparer.

Préparer et accompagner également les parents vers cet enfant, accompagnement qui ne s'arrête pas lorsque l'apparement est effectif mais qui doit se poursuivre après l'adoption. Accompagnement des familles d'accueil lorsqu'elles font le choix d'adopter l'enfant qui leur a été confié, lorsqu'elles passent d'un statut de professionnelles à un statut de parents.

Tout au long de cette journée, tous ces points seront examinés au travers des pratiques en France et à l'étranger, des expériences de terrain des professionnels de l'ASE<sup>9</sup>, de l'ORCAN et d'ERF, des chercheurs français et italien, des intervenants à l'international, OAA<sup>10</sup> français et belge, AFA<sup>11</sup> et SSI.

Nous sommes ravis d'accueillir ici Madame Dominique Bertinotti, ministre de la Famille, qui clôturera cette journée et Madame Marie Derain, défenseure des enfants. Particulièrement attentives au sort de ces enfants qui passent l'essentiel de leur enfance à l'ASE, elles nous font l'honneur d'intervenir dans ce colloque dont le sujet rejoint leurs préoccupations.

Je vous souhaite, je nous souhaite une excellente journée de travail et de réflexion.

**Nathalie Parent**

*Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption*

---

<sup>6</sup> Service social international : <http://www.iss-ssi.org/2009/index.php?id=117>

<sup>7</sup> Organisation régionale de concertation sur l'adoption

<sup>8</sup> Organisation régionale de concertation sur l'adoption en Normandie

<sup>9</sup> Aide sociale à l'enfance

<sup>10</sup> Organisme autorisé pour l'adoption

<sup>11</sup> Agence française de l'adoption : <[www.agence-adoption.fr](http://www.agence-adoption.fr)>